



Achat d'une voiture d'ocassion avec vice caché

Par **Aurelie Lily**, le **14/01/2011** à **09:15**

Bonjour,

J'ai acheté une 206 HDI d'ocassion au mois de novembre, le vendeur ma assuré que je n'aurai pas de frais a prevoir d'ici un moment. Quelques semaines apres j'ai cassé la barette du coffre rien de grave, je l'emmene au garage pour la faire changer, au passage je lui demande de faire une petite verification sachant que la marche arriere craqué de plus en plus. A l'arrivé il m'annonce que les injecteurs sont mort que je dois changer les 4, les pieces coute 900e;

Sachant que j'ai besoin de ma voiture le plus rapidement possible, il me change les pieces.

Est ce que j'ai un recours vers le vendeur? Ou je dois tout payer de ma poche?

Merci d'avance pour votre reponse.